

la région de l'Atlantique et les Territoires. L'Ontario est également importante comme deuxième destination : 8 p. 100 au moins des immigrants s'établissent d'abord dans d'autres provinces et déménagent ensuite en Ontario.

Environ 60 p. 100 des immigrants s'établissent dans les grandes villes suivantes : Toronto, Montréal et Vancouver. Dix pour cent s'établissent à Ottawa-Hull, Edmonton et Calgary. Dans toutes les provinces, sauf en Ontario, ce sont les principales régions métropolitaines qui accueillent environ 90 p. 100 des nouveaux arrivants dans la province. Toronto reçoit environ 57 p. 100 des immigrants en Ontario.

### **Intégration des immigrants**

Il ne peut y avoir de programme d'immigration efficace sans une bonne intégration des nouveaux arrivants dans la société canadienne. L'intégration est un processus à deux sens : les nouveaux arrivants doivent s'adapter et les Canadiens doivent les accepter et les accueillir. Une étude sur les meilleures façons d'intégrer les nouveaux arrivants a été entreprise en 1993. Cette étude se poursuit, et les parties intéressées et directement touchées auront plus de possibilités d'y participer. Après une première réaction des nombreux groupes consultés dans le cadre de cette étude, de nouvelles orientations seront données à la politique d'immigration au cours des prochaines années.

Pour sa part, le gouvernement du Québec a institué la notion de «contrat social» qui est l'expression des obligations réciproques des immigrants et de la société. D'une part, on s'attend à ce que les immigrants et les membres des communautés culturelles adhèrent aux valeurs démocratiques de la société québécoise et, d'autre part, qu'ils manifestent la volonté de connaître et de comprendre leur société d'accueil et développent

envers elle un sentiment d'appartenance. De plus, cette société et son gouvernement reconnaissent à chacun le droit de vivre selon ses propres valeurs. Ils s'engagent à promouvoir des attitudes favorables à l'immigration, à la diversité de provenance des immigrants et à soutenir le rapprochement intercommunautaire. Ce contrat moral fait désormais partie des interventions du Québec en matière de sélection, d'accueil et d'intégration.

De nouvelles recherches et des projets pilotes permettront de recueillir plus de données pour trouver de nouvelles façons de faciliter l'intégration. Ce travail de réorientation devrait favoriser la collaboration de tous les intéressés pour étudier la question de l'accès des nouveaux immigrants au marché du travail, particulièrement le problème de la reconnaissance de la qualification professionnelle acquise à l'étranger et les services d'orientation nécessaires aux immigrants pour accéder au marché du travail. Par ailleurs, plus d'importance sera accordée aux méthodes de sensibilisation du public à l'intégration des immigrants et à l'immigration en général. En jouant un rôle de chef de file, le gouvernement peut contribuer énormément à créer un milieu plus accueillant pour les nouveaux arrivants. Les administrations fédérale et provinciales seront amenées à collaborer davantage pour faciliter l'intégration et l'établissement de nouveaux arrivants. Il s'agira d'éliminer tout chevauchement dans les services ainsi que de mieux déterminer les rôles de chaque palier de gouvernement pour améliorer le service aux clients. Enfin, les liens entre l'intégration des immigrants et le processus d'acquisition de la citoyenneté seront mieux définis. On notera qu'en vertu des accords Canada-Québec, le gouvernement fédéral a remis au Québec la responsabilité des services d'aide à l'intégration sur le territoire de la province. Les services fournis par le Québec doivent être de même nature que ceux qui sont donnés ailleurs au Canada.